

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3370

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE VERSAILLES

Créations d'établissements

107 937 203 RCS Versailles.

FAMILLE JEGO.

Forme : Société civile immobilière.

Administration : Gérant, Associé : JEGO Patrick, René, Roger.

Capital : 235830.00 EUR.

Adresse : 35, Rue Edison, 78990 Élancourt.

Origine du fonds : Création.

Etablissement : siège et établissement principal.

Activité : la société a pour objet, en France comme à l'étranger : 1°. un objet immobilier : la réalisation de toute activité immobilière, notamment la détention, l'exploitation (ex. : par l'un des associés ou par location ou encore sous-location), la gestion, l'administration, la mutation (ex. : acquisition, vente, échange.), la démolition, la construction, la rénovation, la conservation, la valorisation, l'organisation (notamment mise en copropriété, division foncière.), portant sur tout droit (notamment en pleine propriété, en usufruit, en nue-propriété), sur un ou des immeubles ou fractions (indivises ou non) d'immeubles, bâtis ou non bâtis, mais encore de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles (en ce compris les parts sociales de toute société d'attribution), et également sur tout bien pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers ainsi évoqués. de plus, la mise à disposition, à titre gratuit, de tout bien immobilier à tout associé, si et seulement si l'associé l'est en usufruit ou en pleine propriété ou les deux, est autorisée de droit ; 2°. un objet financier : la détention, la gestion, l'arbitrage, la mutation (ex. : acquisition, cession, souscription, apport, réduction, échange.), le prêt, le portage, la valorisation, de tout instrument financier et/ou valeur mobilière ; cela englobe, en France ou à l'étranger, le plus largement, en actif et en passif, notamment action, obligation, opcv (sicav et fcp), certificat d'investissement, bons de souscriptions, bons de capitalisation, cfd - contrats de différence, contrats à terme (futures, en anglais), options, etf, titres de scpi, cryptomonnaies de toute type (bitcoin, ethereum, tether usdt, xrp.), liquidités ; tout actif et tout passif pouvant être contenu dans un cadre, civil ou fiscal, tel celui du contrat de capitalisation ; 3°. un objet de groupe : la détention, la gestion, l'exploitation, l'administration, la mutation (ex. : acquisition, vente, échange.) ou encore le contrôle et la mise en valeur de participations dans toute société dont l'objet social corresponde, en tout ou partie, au présent objet social et ce directement ou indirectement ; les participations pourront être constituées, directement ou indirectement, par voie d'aliénation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière. 4°. un objet de prestation intellectuelle : toute prestation de service de nature intellectuelle (par exemple : consultation, audit, rédaction, conseil.). tout objet précité le sera

par la société soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt. de plus, la société pourra se porter caution ou garante, et, d'autre part, consentir, directement ou indirectement, toute sûreté et toute garantie, au sens les plus larges, dont hypothèque, nantissement, antichrèse, sur tout actif social (immobilier, financier ou autre). toute dette ainsi garantie devra être : soit souscrite par la société elle-même ou souscrite par toute société ayant un lien capitalistique, même symbolique, avec la société ; soit souscrite par tout associé apporteur (et ce lors de la constitution ou par une augmentation ultérieure) et qui aurait un lien direct avec le bien apporté. par exemple, tout associé apporte un droit (pleine propriété, nue-propriété) sur un bien immobilier qui avait été financé par un prêt, hypothécaire ou non. alors, la société pourra se porter caution conforté, le cas échéant, par toute garantie dont hypothécaire, au profit de l'établissement ayant ainsi consenti le prêt. et, plus largement, la société pourra réaliser toutes opérations civiles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à tout objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Adresse : 35, Rue Edison, 78990 Élancourt.

A dater du : 23 juillet 2026.

Date de commencement d'activité : 22 juillet 2026.

